



EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du samedi 4 avril 2026 09:00

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 030-213001050-20260404-DEL2026_029-DE

En exercice : 11
Présents : 8
Excusés : 3
Absents : 0

Date de la convocation :
30/03/2026

Président de séance :
Laurent BALSAN

Secrétaire de séance :
Marc SAUVAIRE

N° interne de l'acte :
DEL2026_029

Le samedi 4 avril 2026, le Conseil Municipal de la Mairie de Dourbies, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel des séances, au nombre prescrit par la loi.

Membres présents :

Laurent BALSAN, Marc SAUVAIRE, Annie LONJON, Sylvie LAFON, Bruno MOTTET, Myriam BALSAN, Jean-Pierre POURTIER, Amélie BOUTEILLER

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Jean-Marie PONCELET (donne pouvoir à : Laurent BALSAN), Anaëlle BROCCOLI (donne pouvoir à : Annie LONJON), Jean-Luc ABLE (donne pouvoir à : Amélie BOUTEILLER)

Membres Absents :

Indemnités des élus

Vu La loi N°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu le scrutin du 21 mars 2026 portant élection du Maire et des adjoints

M. le Maire propose la répartition des indemnités des membres du conseil municipal à compter du 21 mars 2026, selon le tableau ci-dessous :

Indice brut	Fonction	Montant indice	%	Montant mensuel brut/ personne	Nbr	Total/mois	Montant total brut
1027	Maire	4110,52	10,5	431.60	1	431,60	5 179.26
1027	Adjoints	4110,52	8	328.84	3	986.53	11 838.30
TOTAL :							17 017.56

Etant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal et que le montant total des indemnités des élus ne dépasse pas le montant de l'enveloppe globale autorisée par les articles L-2123, L-2124 et L-2123-24-1 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ces propositions et charge M. le Maire de signer tout document s'y rapportant.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

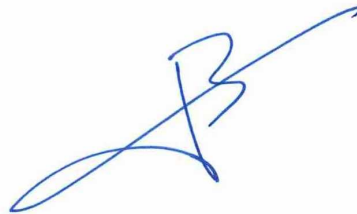
N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Fait et délibéré en mairie le samedi 4 avril 2026

Le Secrétaire de séance,
Marc SAUVAIRE

M. le Maire
Laurent BALSAN



Annexe :

**TABLEAU DES INDEMNITES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE
 DOURBIES**

Annexe à la délibération n° 2026_029 du 04 avril 2026
 Vu le CGCT, notamment son article L 2123-20-1 ;
 Indemnités allouées aux membres du conseil municipal :

Maire :

Taux : 10.5%
 Montant annuel : 5 179.26€

Adjoints :

	Taux	Montant annuel de l'indemnité (en euros)
1^{er} adjoint SAUVAIRE	8%	3 946.10 €
2^{ème} adjoint LONJON	8%	3 946.10 €
3^{ème} adjoint PONCELET	8%	3 946.10 €

Montant total des indemnités allouées : **17 017.56 euros.**

Montant de l'enveloppe indemnitaire globale : **30 123.548 euros.**

	%	nbre	mensuel	annuel
maire	28.1	1	1 155.06 €	13860.68 €
adjoints	10.99	3	1 355.24 €	16 262.87 €
			2 510.30 €	30 123.54 €

IB 1027	mensuel
IM 835	4 110,52 €